

CONSEIL MUNICIPAL du 05 SEPTEMBRE 2013

Le conseil municipal légalement convoqué le 29 août 2013, s'est réuni en séance ordinaire le quatre septembre deux mil treize à dix neuf heures à la salle polyvalente.

Etaient présents : M. MOREAU, Maire
MM. BARIL, BUSSON, M. HAUTOT, Mme MARTIN, adjoints
Mmes BOQUET, CATEL, GUILMATRE, PILVIN,
MM. DAKYO, LEVEUF, conseillers.

Absent(s) : MM. LECOMTE et DURIEU.

Secrétaire de séance : **Brayima DAKYO**

Avant d'entamer l'ordre du jour, Monsieur Le Maire demande aux élus :

- si des observations sont à apporter au procès verbal du 04 juillet dernier.
Aucune remarque n'est formulée. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

1. AFFAIRES SCOLAIRES

1.1. Point sur la rentrée scolaire

Une rentrée qui s'est effectuée dans le calme avec la réouverture d'une classe. Une répartition des élèves qui s'effectue ainsi :

Classe	Effectif	Enseignante
PM-MM	27	Mme HERICHER
MM-GM	27	Mme BLONDEL
GM-CP	25	Mme GUILBERT
CE1-CE2	21	Mme TERNON
CE2-CM1	21	Mme BARBAY
CM1-CM2	22	Mme VARIN

Néanmoins, un petit bémol sur l'absence d'A.V.S. (Auxiliaire de Vie Scolaire) pour deux enfants concernés.

1.2. Bilan pour l'année scolaire 2012/2013

1.2.1. Cantine

Le bilan de cantine pour l'année scolaire 2012/2013 a été distribué aux conseillers.
15 584 repas ont été servis cette année.

Une augmentation de plus de 2000 repas servis par rapport à l'an passé
93 % des élèves étaient inscrits au service de cantine (83 % l'année précédente)

Le coût de revient du repas est de 6,48 € dont 3,41 € à la charge de la commune.

Des recettes et des dépenses en augmentation, un taux de 21%, pour les recettes qui s'explique par l'augmentation du nombre de cantiniers, quant aux dépenses, une hausse de 6% essentiellement sur les charges à caractère général.

L'incidence des recettes permet donc de ramener la participation communale à 53 % , au lieu de 59 % l'an passé.

Le bilan est approuvé sur les sommes de 100 937,37 € en dépenses et 47 997,59 € en recettes.

1.2.2. Garderie

Bilan remis aux élus, avec détail du temps d'occupation.

38 % de l'effectif scolaire sur la dernière demi- heure le matin. Le soir, un effectif plus réduit, sur la première demi-heure, soit 20 % de l'effectif scolaire.

La participation municipale est en augmentation, 16 % (au lieu de 13% l'an passé), mais cela s'explique par une hausse de 20% sur les charges à caractère général,(frais d'énergie, travaux effectués et impression supplémentaire de tickets)

Le bilan est approuvé sur les sommes de 13 863,04 € en dépenses et 11 710, 39 € en recettes.

En parallèle du bilan, M. Le Maire rappelle que lors de la revalorisation du tarif du ticket de garderie, (précédente séance), la gratuité du goûter avait été remise en cause.

Compte tenu de l'analyse du bilan financier et d'un effectif en augmentation, qui à terme engendrera des frais de personnel supplémentaires pour l'encadrement des enfants, le conseil municipal décide de demander une participation financière annuelle de dix euros, par enfant maintenu en garderie, le soir. Cette délibération prend effet dès le 06 septembre 2013.

2. PERSONNEL COMMUNAL

2.1.Titularisation d'un adjoint administratif

Comme suite à la mise en stage depuis le 1er septembre 2012, d'un adjoint administratif de 2ème classe, le Conseil Municipal, satisfait du travail fourni par cet agent, décide de titulariser dans ces fonctions cet agent, au 1^{er} septembre 2013.

2.2.Recrutement d' « un contrat avenir »

Comme suite à l'emploi d'un saisonnier « espaces verts » courant Juillet/Aout qui a donné toute satisfaction à la collectivité, et considérant la charge des travaux à exécuter pour maintenir notre village agréable, monsieur le Maire propose le recrutement d'un 2^{ème} agent en contrat d'avenir.

Après discussion, le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur Le Maire à signer dans le cadre des emplois d'avenir, un contrat de 36 mois pour renforcer le service espaces verts. Ce contrat devrait être aidé par l'Etat à hauteur de 75 %.

Le contrat « emploi avenir » débutera au 1^{er} octobre 2013.

2.3.Modification horaire d'un agent

Monsieur Le Maire rappelle la nécessité de régulariser le temps hebdomadaire d'un agent chargé d'assurer une surveillance de cantine. La prestation est assurée depuis la rentrée scolaire 2012/2013 et est rémunérée par des heures complémentaires.

Après entretien individuel avec l'agent,

Le conseil municipal décide donc de régulariser la situation en modifiant l'horaire (moyennisé) de l'agent concerné

L'augmentation d'horaire excédant plus de 10% de la durée, cette proposition sera transmise au Centre Départemental de Gestion, pour un effet au 01/01/2014.

2.4.Création d'emplois pour accroissement d'activités

Comme suite à l'augmentation des effectifs scolaires et notamment une répartition différente des cantiniers dans les cours de récréation, un agent supplémentaire serait nécessaire en surveillance de cour, pendant une heure chaque jour. Un contrat de 4/35^{ème} pourrait être envisagé pour l'année scolaire.

Le conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition. Un contrat sera signé sur cette base du 09 septembre 2013 au 04 juillet 2014.

3. FINANCES

3.1.Travaux extension mairie – avenants lots n° 2 et 6

Dans le cadre des travaux d'extension de la mairie, Monsieur le Maire propose à l'assemblée la signature d'avenants pour les lots suivants

3.1.1. Avenant lot n° 2 « Charpente ossature bois ».

Cet avenant a pour objet de prendre en compte les travaux supplémentaires correspondant à une réclamation de l'entreprise « EMO », suite à une erreur de métré, vérifiée et validée par la Maitrise d'Œuvre et la Maitrise d'Ouvrage.

Le montant de l'avenant n° 1 est de 3 680 € H.T. soit 4 401,28 € T.T.C.

Le nouveau montant du marché « Sarl EMO » Lot n° 2, est porté à 19 740,60 € H.T.

3.1.2. Avenant lot n° 6 « Plâtrerie – plafonds suspendus»

Cet avenant a pour objet de prendre en compte la moins value concernant l'isolation des volumes à toiture terrasse.

Ces travaux en moins value résultent d'un doublon avec le lot Couverture Etanchéité, dans lequel il est déjà prévu une isolation des volumes à toiture terrasse, sous étanchéité.

Sur les dits volumes, l'isolation en sous face de toiture est ramenée à 85 mm d'épaisseur en remplacement des 300 mm prévus initialement, afin de correspondre au coefficient thermique « R » requis.

Le montant de l'avenant n° 1 est de - 1 785,72 € H.T. soit - 2 135,72 € T.T.C.

Le nouveau montant du marché « Sarl EMO » Lot n° 6, est porté à 29 893,30 € H.T. soit 35 752,39 € T.T.C.

3.2.Tarif location 2015 salle d'animation

Le conseil municipal décide de revaloriser le prix de location de la salle d'animation, sise dans le parc du Château, à compter du 1er janvier 2015 :

Les nouveaux tarifs seront les suivants :

DUREE	SAINT LAURENTAIS	EXTERIEURS
La Journée (24 heures) Ou journée séminaire	333 €	520 €
Deux Jours (48 heures)	520 €	791 €
Cautions	500 €	500 €
Arrhes de Réservation	25 % de la réservation arrondi à l'Euro le plus proche	

3.3.Subvention du département pour classe de découverte

Comme suite à la demande de subvention, déposée auprès du service jeunesse du Département, pour financer le séjour de trois jours de la classe de CM1/CM2 à CONDE SUR VIRE sur le thème de la rivière et son environnement,

la commission permanente du Conseil général a décidé d'accorder à notre commune la somme de 186,30 €.

Ce séjour a été financé en partie par la commune, la coopérative scolaire et les parents d'élèves,

Le conseil municipal décide de reverser cette somme de 186,30 € sur le compte de la coopérative scolaire de l'école des sources qui a financé en partie cette classe de découverte.

3.4.Fourniture de gaz à la salle d'animations – contrat D.M.S.

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée la signature en février 2012, d'un contrat d'abonnement de 36 mois avec la société D.M.S. (groupe TOTAL) pour nous fournir en gaz à la salle d'animations.

Les bases du contrat étaient les suivantes :

Abonnement mensuel	20,88 H.T.
Prix (bloqué) de la molécule de gaz	43,48 €

(Pour info, le prix de la molécule GrDF (tarif réglementé) à la signature du contrat était à 49,50 €)
Ces prix seront donc maintenus jusqu'au 28 février 2015.

A ce jour, la sté D.M.S. nous propose de prolonger notre contrat de 24 mois, soit du 1^{er} mars 2015 au 28 février 2017, et nous propose d'appliquer les tarifs suivants :

Abonnement mensuel	14,48 H.T.
Prix de la molécule de gaz	49,70 €
	- 4,53 € de remise

Prix bloqué à 45,17 €

(Pour info, le prix de la molécule GrDF (tarif réglementé) en septembre 2013 est à 49,70 €)

L'économie estimée entre 350 et 400 € annuels n'étant pas négligeable, le conseil municipal décide donc de prolonger le contrat de fourniture de gaz avec D.M.S. jusqu'en février 2017.

4. INTERCOMMUNALITE

4.1.Caux Estuaire

4.1.1. Avis sur rapport d'activités 2012

Les élus ont été informés de la mise à disposition du rapport lors de la précédente séance. Ce même rapport leur a été envoyé par voie dématérialisée courant juillet. Pas de remarque sur ce rapport.

4.1.2. Avis sur rapport « Elimination et traitement des déchets 2012

Les élus ont été informés de la mise à disposition du rapport lors de la précédente séance. Ce même rapport leur a été envoyé par voie dématérialisée courant juillet. Pas de remarque sur ce rapport.

5. QUESTIONS DIVERSES

5.1.Point sur les travaux en cours

➤ Extension mairie

Après l'arrêt en Aout, les travaux sont repartis. La dalle flottante intérieure devrait être coulée semaine prochaine, et à la suite, les travaux de doublage se termineront. Les câbles électriques sont tirés et les travaux de plomberie et chauffage se terminent. Quelques soucis néanmoins avec l'entreprise d'étanchéité (lot n° 4). L'architecte semble maintenir les délais de livraison à fin novembre/mi-décembre.

➤ Travaux de ravalement derrière école

La réparation du ravalement derrière l'école primaire a été faite début aout avant la rentrée scolaire.

➤ **Jeux de cour**

Le sol souple de la cour d'école a été coulé courant aout. Un rajout de surface a été effectué pour recouvrir totalement l'ancienne surface « dallée ». Le cout total de cette opération est de 6 200 € T.T.C.

➤ **Réseaux d'eau**

Le renforcement chemin des communes est terminé, reste le basculement des compteurs.

Le renforcement, chemin annexe rue de la briganderie devrait se terminer demain et l'extension rue de la Briganderie devrait débuter le 09 septembre

5.2.Demande d'accès par le C.R. n°18 d'un riverain de Gainneville

Monsieur Le Maire présente aux élus la demande d'un riverain gainnevillais pour accéder à sa propriété par le C.R. n°18. Afin de permettre la discussion, chaque élu avait été destinataire du dossier par voie dématérialisée quelques jours avant la séance.

Les éléments suivants sont évoqués :

- La propriété foncière est implantée sur la commune de Gainneville
- A la lecture du plan cadastral, on s'aperçoit que la parcelle concernée, suffisamment grande peut être désenclavée côté « route du château ».
(La réglementation précise qu'il convient de retenir le chemin le moins long depuis le terrain enclavé jusqu'à la voie publique la plus proche).
- Le chemin rural fait partie du domaine privé de la commune et n'est donc pas une voie « publique » au sens du code de la voirie routière.
- Le revêtement herbeux et le sol meuble confèrent au chemin une fragilité en cas de passage régulier envisagé
- La domiciliation postale sera un problème, propriété sur Gainneville, adresse postale sur st Laurent !
- Le ramassage des ordures ménagères sera un problème, il devra être assuré par Gainneville !

Après analyse de ce dossier, Les élus, à l'unanimité, refusent l'accès de la propriété par le chemin rural n° 18.

5.3.Chasse Bois de l'étoile

Comme chaque année, un chasseur réitère sa demande d'occupation du Bois de l'Etoile pour la saison de chasse 2013/2014.

Accord lui est donné dans les mêmes conditions de sécurité que les années précédentes.

En contrepartie de cette autorisation, un don financier est effectué au C.C.A.S.

PROCHAINE REUNION

CONSEIL MUNICIPAL

- Mardi 15 octobre 2013 à 20h30
- Jeudi 05 décembre 2013 à 19h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 05 .

